

LA DETTE PUBLIQUE. *

POPULATION	BELGIQUE	WALLONIE/BRUX (environ 40 %)	FRANCE
Au 1er janvier 2006	10.511.382	4.432.782	64.500.000
DETTE PUBLIQUE	BELGIQUE	FRANCE	
En € par habitant	27.220 €	18.653 €	
POPULATION CUMULEE	WALLONIE/BRUX	FRANCE	TOTAL
Au 1er janvier 2006	4.432.782	64.500.000	68.932.782

Après réunion de la Wallonie et de Bruxelles à la France, la dette publique commune serait de **1.323.778.826.040 €** pour **68.932.782 habitants**, soit **19.204 € par habitant** pour **27.220 € par habitant pour la dette belge**.
La population française augmenterait de **6,4 %**, alors que l'augmentation de la dette publique par habitant serait limitée à **2,95 %**.

*Sources : STATBEL, INSEE, EUROSTAT

LA TAXE DE ROULAGE (N'EXISTE PLUS EN FRANCE.)

Les automobilistes belges doivent s'acquitter annuellement de la taxe de roulage. Le montant de cette taxe varie en fonction de la puissance fiscale du véhicule.*

Quelques exemples :

Chevaux fiscaux	Essence	Diesel
4CV	66,53€	66,53€
7CV	157,21€	157,21€
9CV	231,66€	231,66€
12CV	428,21€	428,21€

La Cour des comptes belge note que le réseau routier wallon «est fort dégradé» et que «les crédits alloués pour l'entretien extraordinaire ne suffisent même pas à faire face à sa dégradation annuelle». Selon la Cour il faudrait au moins le double des sommes actuellement mises à disposition.

La France dont le territoire est 18 fois plus grand que la Belgique, possède un réseau routier en très bon état et la taxe de circulation (vignette) n'existe plus depuis longtemps. Certes, les autoroutes (mis à part quelques exceptions) sont payantes mais le réseau secondaire (routes nationales, régionales et départementales) offre la possibilité de voyager agréablement et sans frais supplémentaires.

Il est à noter qu'il n'existe pas non plus de redevance radio automobile chez nos amis français !

*Sources : TMC, taxes annuelles, redevance radio.

LES DENREES ALIMENTAIRES.

La chaîne de télévision RTL TVI a consacré ce 15/12/2007 une émission sur les Belges frontaliers qui se rendent en France pour se ravitailler en denrées alimentaires de base. Une famille de six personnes ayant parcouru plus de 60 km pour effectuer ses achats, avait fait un bénéfice substantiel d'environ 100 €

La Belgique est-elle encore un pays de cocagne?

Le panier de la ménagère ?

La fiscalité ?

Les soins de santé ?

La dette publique ?

L'environnement ?

La taxe de roulage ?

L'état des routes ?



L'avenir de nos enfants n'est pas rassurant. Avec ce qui s'annonce en Belgique, il est temps de se poser les bonnes questions!

L'ignorance est le ferment du nationalisme belge!

COMPARAISON FISCALE ENTRE LA BELGIQUE ET LA FRANCE

Pays	Belgique			France			Conclusions	
	de	à	%	de	à	%		
Impôt des personnes physiques	zéro	5780	0,00%	zéro	5 614	0,00%	L'IMPOT français est beaucoup plus social qu'en Belgique. La Belgique taxe beaucoup plus lourdement les revenus du travail faibles et moyens. Il en va de même pour les pensions et les retraites.	
	5 780	7 100	25,00%	5 614	11 198	5,50%		
	7 100	10 100	30,00%					
	10 100	16 830	40,00%	11 198	24 872	14,00%		
	16 830	30 840	45,00%					
	30 840	et plus	50,00%	24 872	66 679	30,00%		
	supprimé	(réforme fisc)	52,50%	66 679	et plus	40,00%		
Impôt des sociétés	zéro	maximum	33,00%	zéro	maximum	33,33%	Peu de différences fondamentales entre la France et la Belgique si ce n'est que la France taxe un peu plus les grosses sociétés, ce que ne fait pas la Belgique.	
	taux réduit si impôt <322 500	25 000	24,25%	taux réduit plus - values long terme	zéro-max	15,00%		
	25 000	90 000	31,00%					
	90 000	322 500	34,50%					
TVA	taux normal		21,00%			19,60%	Situation plus favorable en France. Particulièrement pour les biens sensibles comme les médicaments remboursés par la sécu et la redevance TV.	
	taux réduit		6,00%			5,50%		
taux super-réduit (biens sensibles)		n'existe pas en Belgique				2,10%		
Impôt de solidarité sur les grosses fortunes	Pas prévu en Belgique		0,00%	zéro	760 000	0,00%	En France la solidarité même limitée des plus riches en faveur des plus pauvres existe. Ce n'est pas envisageable en Belgique !	
	pays où on ne peut pas taxer les riches!		0,00%	760 000	1 222 000	0,55%		
			0,00%	1 222 000	2 420 000	0,75%		
			0,00%	2 420 000	3 800 000	1,00%		
			0,00%	3 800 000	7 270 000	1,30%		
			0,00%	7 270 000	15 810 000	1,65%		
			0,00%	15 810 000	et plus	1,80%		
Enregistrement sur l'achat des immeubles	par région	Flandre	Bruxelles	Wallonie	France	maximum	minimum	La situation est plus favorable en Flandre qu'en Wallonie et à Bruxelles. Mais bien plus intéressante en France
	taux normal	10,00%	12,50%	12,50%		5,09%	2,425%	
	taux réduit	5,00%	6,00%	6,00%		se décompos	ainsi	
Donations et successions						3,60%	1,00%	
						1,00%	1,00%	
						0,20%	0,20%	
						0,09%	0,025%	

NB: les législations régionales différentes chez nous ont créé des particularismes nombreux
Nécessite une étude plus poussée: complexe et variable selon les régions en Belgique

Protection « Soins de santé » en France*

La sécurité sociale + assurance maladie = remboursement à 100 %.
Il y aura bientôt 1€ de participation à charge du patient par prestation médicale.

- Les frais de médecine générale et spéciale,
- Les frais de soins et de prothèses dentaires,
- Les frais pharmaceutiques et d'appareillage,
- Les frais d'analyses et d'examens de laboratoire,
- Les frais d'hospitalisation et de traitement lourds dans les établissements de soins, de réadaptation fonctionnelle et de rééducation ou d'éducation professionnelle,
- Les frais d'examen prénuptial,
- Les frais afférents aux vaccinations dont la liste est fixée par arrêté,
- Les frais relatifs aux examens de dépistage effectués dans le cadre de programmes de santé publique,
- Les frais d'hébergement et de traitement des enfants ou adolescents handicapés dans les établissements d'éducation spéciale et professionnelle.
- Les frais de transport des malades dans des conditions et limites tenant compte de l'état du malade et du coût du transport.
- Maternité : prise en charge des examens pré et postnataux et octroi d'une indemnité journalière pendant le congé de maternité
- Invalidité : octroi d'une pension lorsque l'assuré présente une invalidité réduisant sa capacité de travail ou de gains dans des proportions déterminées.
- Décès : paiement d'un capital égal à un multiple de gain journalier de base.
- L'assurance maladie intervient dans le remboursement des frais occasionnés par les soins et remèdes des médecines parallèles (homéopathie, phytothérapie, acuponcture ...)

*Source : Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale.



A n'en pas douter, la protection « soins de santé » française est beaucoup plus avantageuse !

Se retrouver

Notre identité collective n'a rien de simple ou de définitif ; s'il y a un trait qui la caractérise, au-delà des caprices de l'histoire, c'est l'appartenance à la culture latine et française.

Le mot wallon lui-même en témoigne: d'origine germanique, ce mot désigne une population romane. Intégrés dans l'espace germanique au temps de la féodalité, les Wallons n'en sont pas moins restés des latins, naturellement tournés vers la France.

A la fin du XVIII^e siècle, répondant à l'appel de la Révolution française, les Liégeois ont clairement fait le choix de la France.

Français, ils le seraient encore si les vainqueurs de Napoléon ne les avaient pas donnés au roi des Pays-Bas, en 1814.

C'est pour redevenir français que beaucoup d'entre eux se sont révoltés en 1830. Mais l'Angleterre, en 1830, voulait un état belge indépendant.

Cela n'empêchait pas les Liégeois de rester français dans leur cœur.

Alexandre Dumas l'a écrit: Liège est « un coin de France perdu en Belgique ».

Depuis, l'unité proclamée de la Belgique a été démentie par les faits. La Flandre a retrouvé une identité flamande en rejetant la croyance en l'identité belge.

Menacés, à leur tour, dans leur identité, les Wallons sont entrés en résistance. Un Congrès national wallon, réuni à Liège en 1945, a voté le rattachement de la Wallonie à la France.

Aujourd'hui, la Wallonie a-t-elle encore la force d'être elle-même ?

Alors que la Flandre, au bout d'un processus d'affirmation qui la conduit vers le séparatisme, interdit l'usage de la langue française, on apprend que la gare TGV de Liège s'appellerait Liège-Limburg.

Aux fiers drapeaux flamands, les francophones opposent le noir, le jaune et le rouge et proclament leur identité belge avec des mots anglais.

Pour se relever, la Wallonie a besoin d'une identité forte, à l'exemple de la Flandre.

La culture française est un héritage que nous partageons avec les régions de France.

Bien sûr, la Wallonie n'est pas la Bourgogne ou la Provence ou l'Aquitaine.

Mais les identités régionales font la richesse de la République.

Le sort de 4 millions de francophones ne laisse pas la France indifférente.

Seule la France peut nous offrir les conditions de notre épanouissement futur dans un monde en plein bouleversement.

Editeur responsable : Paul Durieux, 8, rue du Gravier 4051 Vaux-sous-Chèvremont

Ne pas jeter sur la voie publique.

Protection « Soins de santé » en Belgique.

La sécurité sociale (mutualité ou INAMI)* prend en charge en moyenne à 75 % :

- Les frais de médecine générale et spéciale,
- Les frais de soins et de prothèses dentaires,
- Les frais pharmaceutiques et d'appareillage,
- Les frais d'analyses et d'examens de laboratoire,
- Le taux de remboursement peut diminuer jusqu'à 60% pour les prestations de logopédie, de kinésithérapie, de physiothérapie, de podologie et de diététique.

Participation du patient pour les frais de médicaments :

Catégorie A : Maladie grave et prolongée (pas de participation)

Catégorie B : (Médicaments utiles), 25% de participation avec un maximum de 10,60€ ou 15,90€ pour les grands conditionnements, 15% dans la limite de 7,10€ ou 10,60€ pour les bénéficiaires préférentiels.

Catégorie C : (Médicaments moins utiles), 50% de participation avec un maximum de 17,70€ ou 10,60€ pour les bénéficiaires préférentiels.

Catégorie CS : (Médicaments de confort), 60% de participation sans maximum.

Catégorie CX : (Pilule contraceptive par exemple), 80% de participation sans maximum. En cas de prescription d'un médicament générique le ticket modérateur à la charge du patient est réduit. Par contre, s'il s'agit d'une prescription originale pour laquelle il existe un générique ou une copie, le montant du remboursement est diminué de 30 %.

* L'assurance maladie à la française n'existe pas en Belgique. La Loi belge ne la permet pas.

Se soigner chez nous est devenu un luxe pour les revenus modestes !

Les assurances « hospitalisation » belges sont trop coûteuses (test-achats)



R.W.F



Rassemblement Wallonie-France.

Parti pluraliste et démocratique dont les membres excluent toute forme d'extrémisme contraire aux droits de l'homme, tels que le racisme et la xénophobie.

Président: Paul-Henry Gendebien.

Secrétaire Général: Laurent Brogniet

Vices-Présidents: Jean-Paul Conrardy, Jeannine Holsbecks, Philippe Lenaerts, Liliane Dehaybe.

Site fédéral du RWF: <http://www.rwf.be/>

Site du R.W.F.-Liège: <http://rwf-liege.fr/>

Adresses utiles:

Brabant Wallon: Laurent Brogniet, 74, Chaussée de Huy 1325 Chaumont-Gistoux. Tél: 0472 65 41 60

Bruxelles: Jean-François Goosse, 10, Rue Paul Hankar 1180 Bruxelles. Tél: 0477 50 45 56

Charleroi: Jean-Pol Staquet, 17, Rue de la Mardouille 6032 Mont-sur Marchienne. Tél: 071 47 41 73

Huy-Waremme: Marcel Dehalu, 6, Rue de la Pêcherie 4570 Marchin. Tél: 0474 52 03 86

Liège : Paul Durieux, 8, Rue du Gravier 4051 Vaux-sous-Chèvremont. Tél : 04 263 69 17

Luxembourg: René Herman, 48, Foy 6600 Bastogne. Tél: 0494 86 78 35

Mons: Serge Havet, 157, Rue Gabriel Péri 59460 Jeumont. Tél: 0486 73 62 54

Namur-Dinant-Philippeville: Bernard Claes, 101, Rue de Jausse 5100 Namur. Tél: 0475 37 33 65

Soignies-La Louvière: Renato Bertocco, 77, Rue du Trieu-à-Vallée 7110 Houdeiny-Aimeries. Tél: 0498 44 75 99

Thuin: Thierry Derbaudrenghien, 6, Rue de la Garenne 6536 Thuillies. Tél: 0478 50 20 67

Tournai-Ath-Moucron : Freddy Wattiez, 48, Rue Haute 7321 Bleton. Tél: 0478 20 42 10

Verviers: José Crutze, 7, Rue Marie Louise 4910 Theux Tél: 087 50 20 67

En matière environnementale.

Dans une étude récente, les universités de YALE et COLUMBIA ont recensé 149 Etats selon 25 indicateurs environnementaux dont la qualité de l'eau potable, les émissions de gaz carbonique (CO²) ou encore les maladies liées à l'environnement.

Avec un score de 78,4 %, la Belgique paresse à la 57^e place sur 149 pays recensés. Les Etats européens se classent au mieux avec en tête la Suisse, suivie de la Suède, la Norvège, la Finlande ... La France se classe 10^e et les Etats-Unis végètent à la 39^e place. M. Paul Magnette, ministre du Climat, parle de la nécessité d'un « Grenelle belge » tandis que Mme Durant, jamais en retard d'une plaisanterie fine, qualifie de « cirque » le « Grenelle français ». Un cirque, peut-être, mais qui a permis un moratoire sur la culture des O.G.M. !